

**Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax
MRC de l'Érable
Province de Québec**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX SIÈGE CE 08 NOVEMBRE 2022, À 19h00,
TENUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR CHRISTIAN DAIGLE MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Madame Manon Lambert	conseillère numéro	1
Madame Marie-Michelle Roux	conseillère numéro	2
Monsieur Vincent Beaudoin	conseiller numéro	4
Monsieur Étienne Vigneault	conseiller numéro	5
Monsieur Jean Goulet	conseiller numéro	6

Absent : Monsieur Pierre Gosselin conseiller numéro 3

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadia Roy, directrice générale

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022
4. Adoption des comptes à payer au 31 octobre 2022 reporté à la séance extraordinaire du 14 novembre 2022
5. Appel d'offre plastique agricoles
6. Appel d'offre matière résiduelles
7. Appel d'offre matières recyclable
8. Entente Loisir ville de Plessisville
9. Soumission conteneur
10. Activités stationnement du terrain de balle 7-8 octobre 2023
11. Entente d'ingénierie
12. Résolution PAVL
13. Remboursement taxes
14. Mandat pour gestion de la matière organique
15. Période de questions
16. Levée de la séance

677-11-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

678-11-22

ADOPTION DE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2022

Il est proposé par Manon Lambert , appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2022 est adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

679-11-22

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 septembre 2022

Il est proposé par, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De reporter ce point à la séance extraordinaire du mardi 14 novembre

680-11-22

ADJUDICATION CONTRAT PLASTIQUE AGRICOLE

CONSIDÉRANT QUE le comité de la MRC de l'Érable a proposé de regrouper les municipalités pour procéder à un appel d'offres commun;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a confié la responsabilité à la MRC de L'Érable de pouvoir procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour le plastique agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a conservé la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées pour la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax concernant le plastique agricole;

Plastique agricole (transport et élimination)

Gaudreau Environnement inc.	16 558.44\$
Services sanitaires Denis Fortier	21 140.08\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Vincent Beaudoin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat pour la collecte, le transport et l'élimination du plastique agricole à Gaudreau Environnement Inc pour la somme de 16 558.44\$ le tout conformément aux documents de soumission plus les taxes.

QUE cedit contrat est pour une durée d'un (1) an pour l'année 2023, selon le prix apparaissant à la soumission;

QUE Monsieur Christian Daigle, maire et Madame Nadia Roy, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le contrat avec Gaudreau Environnement Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

681-11-22

ADJUDICATION CONTRAT MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le comité de la MRC de l'Érable a proposé de regrouper les municipalités pour procéder à un appel d'offres commun;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a confié la responsabilité à la MRC de L'Érable de pouvoir procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour les déchets solides;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a conservé la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées pour la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax concernant les matières résiduelles ;

Matières résiduelles (transport et élimination)

Gaudreau Environnement inc.	115 903.20\$
Services sanitaires Denis Fortier	229 225.92\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Etienne Vigneault, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat pour la collecte, le transport et l'élimination du plastique agricole à Gaudreau Environnement Inc pour la somme de 115 903 .20\$ le tout conformément aux documents de soumission plus les taxes.

QUE ce dit contrat est pour une durée d'un (1) an pour l'année 2023, selon le prix apparaissant à la soumission;

QUE Monsieur Christian Daigle, maire et Madame Nadia Roy, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le contrat avec Gaudreau Environnement Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

682-11-22

ADJUDICATION CONTRAT MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QUE le comité de la MRC de l'Érable a proposé de regrouper les municipalités pour procéder à un appel d'offres commun;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a confié la responsabilité à la MRC de L'Érable de pouvoir procéder à un appel d'offres commun pour le renouvellement du contrat pour les matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a conservé la responsabilité de conclure le contrat suite à l'acceptation de la soumission par la MRC de l'Érable;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées pour la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax concernant les matières recyclables;

Matières recyclables (transport et élimination)

Gaudreau Environnement inc.	31 276 .77\$
Services sanitaires Denis Fortier	51 722.16\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat pour la collecte, le transport et l'élimination du plastique agricole à Gaudreau Environnement Inc pour la somme de 31 276.77\$ le tout conformément aux documents de soumission plus les taxes.

QUE ce dit contrat est pour une durée d'un (1) an pour l'année 2023, selon le prix apparaissant à la soumission;

QUE Monsieur Christian Daigle, maire et Madame Nadia Roy, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer le contrat avec Gaudreau Environnement Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

683-11-22

RENOUVELLEMENT ENTENTE LOISIRS 2023- VILLE DE PLESSISVILLE

Il est proposé par Manon Lambert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de renouveler l'entente de loisirs pour l'année 2023 auprès de la Ville de Plessisville au montant de 2521.44\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

684-11-22

ACHAT D'UN CONTENEUR A DÉCHETS

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser Madame Nadia Roy à effectuer l'achat d'un conteneur de 3V au montant de 900.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

685-11-22

AUTORISATION AU CLUB AVENTURE-QUAD D'UTILISER LE STATIONNEMENT DU TERRAIN DE BALLE LE 7-8 OCTOBRE 2023

Il est proposé par Jean Goulet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le Club aventure Quad à utiliser le stationnement du terrain de balle la fin de semaine du 7 et 8 octobre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

686-11-22

ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE -ADHÉSION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable propose une nouvelle entente relative à la fourniture de services d'ingénierie ;

ATTENDU QUE la durée de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie à intervenir couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance des modalités de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie de la MRC de L'Érable ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Vincent Beaudoin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax confirme sa participation à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie de la MRC de L'Érable, le tout selon les modalités prévues à l'entente ;

D'AUTORISER le maire à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité.

687-11-22

Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
Dossier : No 00032241-1 - 32023 (17) - 20220511-010

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Manon Lambert, appuyée par _____, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax approuve les dépenses d'un montant de **24 290\$** relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

688-11-22

ÉMISSION D'UN CHÈQUE POUR LE REMBOURSEMENT DES TAXES DU
CITOYENS PORTANT LE MATRICULE # 0613069092

Sur proposition Jean Goulet et appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire un remboursement au citoyens 0613069092 puisque le remboursement du trop-perçu de la taxation annuelle et le paiement fait par le citoyen se sont croisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

689-11-22

MANDAT POUR LA GESTION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable doit répondre aux obligations de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui demande aux municipalités « d'instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 »;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a analysé, de 2017 à 2020, les technologies de type TMB (tri mécano biologique des déchets) comme alternative de gestion de la matière organique en collaboration avec le CRIQ, l'entreprise Gazon Savard et quatre autres partenaires municipaux;

ATTENDU QU'à l'automne 2021, une analyse économique et qualitative a été présentée aux élus et professionnels des municipalités de la MRC de L'Érable dans l'objectif de comparer la 3e voie ainsi que les technologies de gestion de matière organique de type TMB;

ATTENDU QUE le 13 octobre 2022, une délégation d'élus et de professionnels des municipalités de la MRC de L'Érable a visité la vitrine technologique TRIOM de Viridis environnement située sur le site d'enfouissement de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud;

ATTENDU QUE TRIOM de Viridis environnement permet de valoriser 70% de la matière organique à même le bac de déchets, que cette matière organique peut ensuite être valorisée en agriculture, en foresterie ou bien en revitalisation minière et que cette technologie permet d'éviter le transport pour une 3e voie ainsi que les GES qui y sont associés;

ATTENDU QU'actuellement, la technologie TRIOM ne répond pas au *programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* du MELCC ainsi qu'aux critères de conformité de révision du PGMR de Recyc-Québec ce qui aura comme impact la perte des montants octroyés par ce programme aux municipalités de la MRC de L'Érable à partir du mois d'octobre 2023;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable, en collaboration avec d'autres MRC et Régies de gestion des matières résiduelles, fera des représentations au sein du MELCC et de Recyc-Québec pour que le TRIOM de Viridis Environnement soit reconnu comme une méthode de gestion de la matière organique éligible au *programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;

ATTENDU QUE les 6 000 tonnes générées par les municipalités de L'Érable ne suffisent pas à rentabiliser cette technologie, ce qui obligera la MRC à créer des partenariats avec des régions voisines;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Michelle Roux, il est résolu :

DE MANDATER la MRC de L'Érable, en collaboration avec d'autres partenaires, à procéder aux démarches et analyses nécessaires pour l'implantation d'une solution TMB dans le but de gérer efficacement l'ensemble des matières organiques de son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

Réponse aux diverses questions des citoyens.

690-11-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marie-Michelle Roux, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil que la présente séance soit levée à 19h33

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Je, Christian Daigle, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'ils contiennent au sens de l'article 142(2) du *Code Municipal du Québec*.

Christian Daigle
Maire

Nadia Roy
Directrice générale et greffière-
trésorière